

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidence :

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Le 15 avril 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231006

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 753 800,00 \$ (contrat: 4 118 000,00 \$, contingences: 411 800,00 \$, incidences: 224 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 510104 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231006

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 753 800,00 \$ (contrat: 4 118 000,00 \$, contingences: 411 800,00 \$, incidences: 224 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 510104 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 27 mars 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division de la conception des travaux, de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont expliqué que dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, la Ville prévoit le remplacement de branchement d'eau en plomb. Étant donnée l'envergure de ces travaux et pour favoriser la concurrence, le SIRR a divisé le programme en quatre contrats. Celui-ci est le dernier contrat et il prévoit le remplacement d'environ 274 branchements dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

L'appel d'offres a été publié du 29 janvier au 29 février 2024. Il a suscité l'intérêt de quatre preneurs du cahier des charges et trois ont déposé une soumission. La firme Insituform Technologies Limited est celle qui a présenté la meilleure offre, avec un prix dont l'écart est de (-27,1 %) avec l'estimation, qui a été préparée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Comme l'ont précisé les personnes-ressources, la moyenne des prix soumis ainsi que le prix de chacun des entrepreneurs sont bien en deçà de l'estimation. D'après les experts de la DGPÉC, l'écart largement favorable à la Ville serait attribuable à la forte concurrence entre les firmes. Puisqu'il s'agit

du dernier appel d'offres de la saison pour le programme de remplacement, elles ont tenté de mettre la main sur ce contrat en présentant des prix unitaires très bas pour certains articles. Devant ces résultats, les responsables ont conclu en recommandation de poursuivre le processus d'octroi de contrat.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur la préparation de l'estimation et sur l'écart. Quelles sont les données sur lesquelles se base l'estimation? Devrions-nous être inquiets que les entrepreneurs posent des prix plus élevés à l'avenir? Les personnes invitées ont expliqué que les estimations sont préparées à partir du détail, c'est-à-dire que l'équipe procède au calcul de chaque produit, et non pas à partir des prix historiques. Les hypothèses élaborées demeurent les mêmes tout au long de la saison. Il est important de conserver des hypothèses standards du premier au dernier appel d'offres, puisque c'est ainsi qu'il est possible de savoir si les entrepreneurs modifient leur prix au cours de la saison pour être plus compétitifs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.